

Salaires

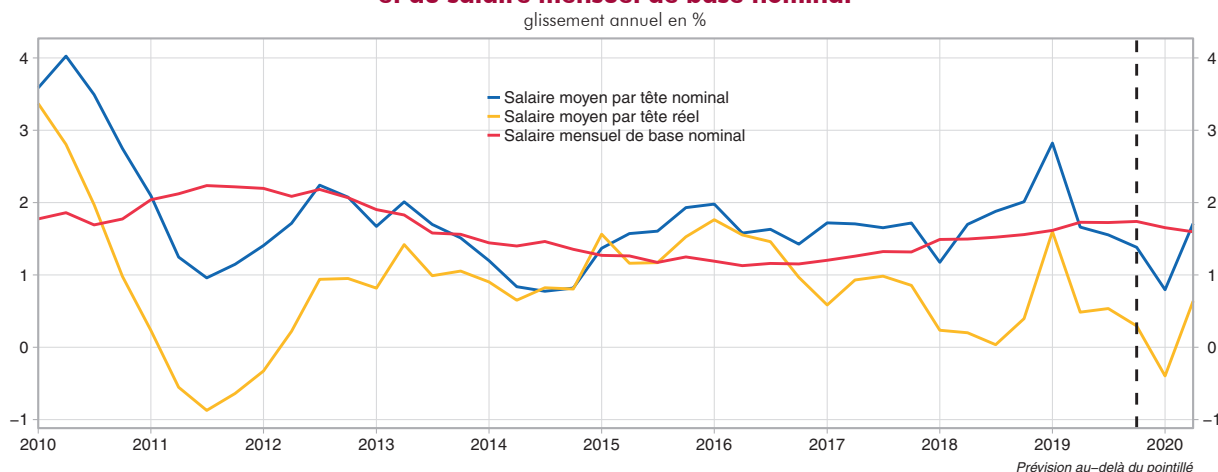
En 2019, les salaires nominaux accéléreraient légèrement dans les branches marchandes : +1,7 % en moyenne annuelle après +1,5 % en 2018 pour le salaire mensuel de base (SMB) et +2,1 % après +1,7 % pour le salaire moyen par tête (SMPT). Les prix ralentiraient, de sorte que les salaires en termes réels accéléreraient plus nettement : +1,0 % après +0,2 % pour le SMPT. L'exonération fiscale de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales votées en décembre 2018, est reconduite au premier semestre 2020 mais restreinte aux entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement. Ceci donnerait de nouveau un peu d'élan aux salaires : mi-2020, l'acquis de croissance annuelle du SMPT serait de +1,4 %. L'inflation augmenterait au premier semestre 2020 et l'acquis de croissance annuelle à mi-année du SMPT serait, en termes réels, de +0,4 %, contre +0,7 % un an plus tôt. Dans les administrations publiques, avec la poursuite du gel du point d'indice, le SMPT nominal ralentirait en 2019 (+1,5 % en moyenne annuelle après +1,9 % en 2018), malgré la reprise du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Le pouvoir d'achat du SMPT ralentirait aussi légèrement en 2019 (+0,4 % après +0,5 % en 2018), et continuerait de progresser au même rythme en 2020 : son acquis de croissance annuelle serait de +0,2 % à mi-année, comme un an auparavant.

En 2019, les salaires dans les branches marchandes accéléreraient en termes réels

En 2019, le Smic a été revalorisé plus fortement que l'année précédente (+1,5 % au 1^{er} janvier après +1,2 % un an plus tôt). Sur l'ensemble de l'année, le chômage reculerait légèrement. Dans ce contexte, le salaire mensuel de base (SMB) dans les branches marchandes non agricoles progresserait de 1,7 % en moyenne annuelle en 2019, soit un peu plus qu'en 2018 (+1,5 %, graphique et tableau). Le salaire moyen par tête (SMPT), qui couvre un champ plus large de rémunérations (primes, intéressement, heures supplémentaires) accélérerait légèrement (+2,1 % en moyenne en 2019 après +1,7 % en 2018). Il a notamment été porté en début d'année par le versement de 2,2 milliards d'euros au titre de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales votées en décembre 2018.

En moyenne annuelle, les prix ralentiraient en 2019 (+1,1 % après +1,5 % en 2018), si bien qu'en termes réels, les salaires accéléreraient davantage qu'en termes nominaux : +0,6 % en 2019 après 0,0 % en 2018 pour le SMB et +1,0 % après +0,2 % pour le SMPT. Le pouvoir d'achat du SMPT rebondirait en seconde partie d'année (+0,6 % au deuxième semestre 2019 après +0,2 % au premier).

Évolution du salaire moyen par tête (SMPT), nominal et réel et du salaire mensuel de base nominal



Champ : branches marchandes non agricoles
Source : Insee, Dares

Début 2020, les salaires ralentiraient légèrement

Compte tenu de l'inflation annuelle mesurée en novembre 2019 et sous l'hypothèse d'absence de coup de pouce, le dernier datant de juillet 2012, la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2020 serait de +1,2 %. Début 2020, le chômage continuerait de baisser légèrement et l'inflation serait stable. Dans ce contexte, le SMB nominal progresserait à un rythme comparable à celui de fin 2019 : +0,8 % au premier semestre 2020 (en glissement semestriel), comme au second semestre 2019. Le SMPT ralentirait légèrement malgré la reconduction de la Pepa au premier semestre 2020 : +0,9 % au premier semestre 2020 (après +1,1 % au second semestre 2019). L'effet de la Pepa sur le SMPT serait moindre qu'en 2019, dans la mesure où sa reconduction en 2020 serait limitée aux entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement. La Pepa contribuerait ainsi pour environ +0,1 point à l'évolution du SMPT au premier semestre 2020.

Au premier semestre 2020, les salaires en termes réels ralentiraient légèrement. Ainsi, l'acquis de croissance annuelle du SMPT atteindrait +0,4 % mi-2020 en termes réels, après +0,6 % un an plus tôt et +1,0 % sur l'ensemble de l'année 2019.

Dans la fonction publique, les salaires ralentiraient en 2019

En 2019, le gel du point d'indice est maintenu mais l'application du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) reprend dans les administrations publiques. L'indemnité compensatoire de la hausse de la CSG en 2018 a soutenu le SMPT nominal (+1,9 %) ; en 2019 il ralentirait donc par contrecoup à +1,5 %. Compte tenu de la baisse de l'inflation, le SMPT exprimé en termes réels garderait quasiment le même rythme qu'en 2018 (+0,4 % en 2019 après +0,5 %).

En 2020, les modalités du protocole PPCR continueraient d'être appliquées, contribuant pour +0,1 point à l'acquis de croissance à mi-année du SMPT des administrations publiques. Le gel du point d'indice serait de nouveau reconduit. Au total, l'acquis de croissance annuelle du SMPT dans les administrations publiques serait mi-2020 de +1,2 %, comme un an plus tôt ; en termes réels, il s'établirait à +0,2 %, après +0,2 % l'année précédente. ■

Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire moyen par tête (SMPT)

évolution en %, données CVS

	Taux de croissance trimestriels				Glissements semestriels			Moyennes annuelles				
	2019				2020		2019		2020	2018	2019	2020 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	S1	S2	S1			
Salaire mensuel de base (SMB)	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,9	0,8	0,8	1,5	1,7	1,3
Salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	1,1	-0,2	0,7	0,4	0,5	0,4	0,8	1,1	0,9	1,7	2,1	1,4
Salaire moyen par tête dans les administrations publiques (APU)										1,9	1,5	1,2
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,2	0,4	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,7	1,5	1,1	1,0
SMB réel	0,3	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,6	0,3
SMPT réel (branches marchandes non agricoles)	0,9	-0,7	0,5	0,1	0,1	0,0	0,2	0,6	0,2	0,2	1,0	0,4
SMPT réel (APU)										0,5	0,4	0,2

■ Préviation

Source : Dares, Insee